

Sanem le 18 novembre 2022

A Madame Simone Asselborn-Bintz  
Bourgmestre de la commune de Sanem  
60, rue de la Poste  
L-4477 BELVAUX

Copie à :  
Myriam.Kieffer@suessem.lu

Madame la Bourgmestre,

Nous référant à l'ouverture d'une enquête de commodo-incommodo (classe 1A) dans le cadre de la demande no. 1/21/0622 présentée par SA KRONOSPAN Luxembourg tendant à obtenir **l'autorisation pour une fabrication de panneaux en bois aggloméré, stockage temp. de déchets dangereux, traitement et valorisation par coïncinération de déchets dangereux à rue Gadderscheier, Soleuvre**, nous avons les **observations suivantes** à faire valoir :

Nous vous prions de trouver en annexe les résultats d'un sondage effectué par nous parmi les populations concernées principalement de Soleuvre et Sanem dans une circonférence réduite pendant 15 jours. Il résulte des 275 signatures recueillies et quelques emails reçus que les habitantes et habitants se disent affectés par au moins un des trois types de nuisances : poussières, odeurs, bruit. 60 % se disent affectés par les trois nuisances en même temps. (détails : odeurs 248 = 90% / émissions 243 = 88% / bruits 196 = 71% / les trois nuisances 165 = 60 %).

Il est quand-même étonnant que ces problèmes n'aient pas pu être réglés après tant d'années alors que les matières utilisées sont restées les mêmes.

Comme nous sommes ici en présence d'une demande d'extension de cette firme, nous demandons que les nuisances actuelles soient supprimées ou fortement réduites avant qu'une nouvelle autorisation ne soit accordée.

Or, en matière d'émissions de particules le dossier soumis énumère des substances chimiques toxiques tel le formaldéhyde, ce qui nous laisse craindre que les nuisances causées par les odeurs seront encore plus lourdes et nocives. Vu les nuisances sonores certifiées par l'unité de contrôle et

d'inspection de l'administration de l'environnement – dépassements mesurés surtout pendant la nuit, temps de repos pour la population – une extension de la production, sans avoir recherché la source et les causes du bruit actuel, nous semble inadmissible.

La société requérante doit d'abord respecter les mesures ordonnées et promises et l'évaluation des incidences sur l'environnement doit englober l'ensemble des nuisances actuelles et à prévoir. En pleine crise climatique toute émission de gaz à effet de serre et à effets secondaires doit être contrôlée et réduite au strict minimum.

Nous partageons et soutenons par ailleurs les critiques détaillées et propositions concrètes concernant les obligations à imposer à la Kronospan, proposées par le Mouvement Ecologique, régionale Sud, dans son avis.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la BIGS a.s.b.l. :



Patrizia Arendt, secrétaire et présidente ff  
68, rue de Niederkorn, L-4990 SANEM  
patrizia.arendt@pt.lu



Serge Urbany, membre du CA  
68, rue de Niederkorn, L-4990 SANEM  
serge.urbany@pt.lu



Romain Borrelbach, membre associé,  
3A, rue des Aulnes, L-4986 Sanem  
rborrel@pt.lu